

Pharmaciens



© 2014 Les Echos Publishing

Selon l'Agence de presse médicale (APM), l'inscription du SMR (service médical rendu) sur les boîtes de médicament serait reportée au 1^{er} janvier 2015 au lieu du 1^{er} juillet 2014, comme cela était initialement envisagé.

En revanche, la suppression de la vignette aura bien lieu le 1^{er} juillet prochain. Elle sera remplacée par un code DataMatrix imprimé sur la boîte de médicament. Ce code va contenir le CIP13 du médicament, le numéro de lot et la date de péremption.

Le prix, lui, ne figurera plus, ni le taux de prise en charge par la Sécurité sociale. Ces informations seront indiquées sur un fichier informatique remis à jour régulièrement par le Comité économique des produits de santé (CEPS). Ce fichier sera transmis aux éditeurs de logiciel qui devront l'intégrer dans les logiciels des officines et le mettre à jour fréquemment.

Quant aux patients, les pharmaciens devront leur fournir, pour les délivrances sur ordonnance, un ticket Vitale qui comprendra l'identification du médicament, son prix unitaire, la base de remboursement et le taux de remboursement de la Sécurité sociale.

Les grossistes ont 20 jours pour écouler les stocks des anciennes boîtes de médicaments, et les pharmaciens 30 jours.

